



LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION

U.F.A.C. 40-45

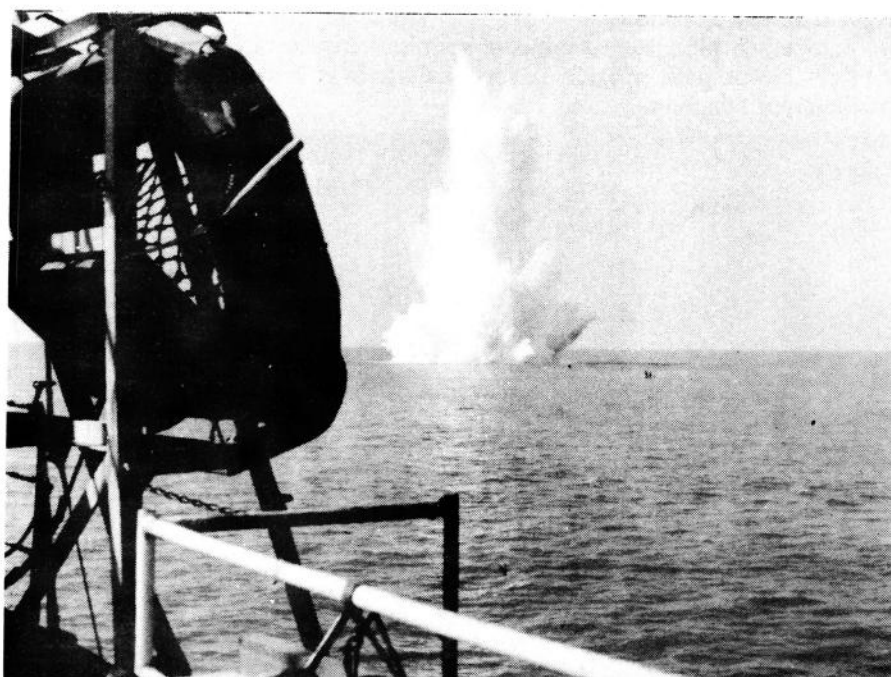
Rue de la Croix de Fer 100

1000.BRUXELLES

Téléphone -02/2181965

éditeur responsable: BERGES A.

1 Trimestre 83



DESTRUCTION D'UNE MINE MARINE

Voir article dernière page

LA SOLIDARITE N'EST PAS UN VAIN MOT

A maintes reprises, nous avons eu l'occasion de rappeler dans nos éditoriaux que les liens étroits de fraternité et de solidarité qui nous unissaient alors que nous oeuvrions sur les lieux de nos exploits devaient continuer à unir tous les membres de la Fraternelle.

Dans le même ordre d'idées, nous rappellerons que l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts de notre ASBL constituée le 22 Mai 1946 stipule : "de venir en aide par des secours de diverse nature aux membres de la fraternelle blessés par accident de déminage ou malades et dans le besoin, ainsi qu'aux ayants droit des démineurs morts en service commandé soit avant, soit après la constitution de la fraternelle.

Nous avons l'occasion de mettre en pratique cette profession de foi éminemment humanitaire et altruiste. En effet, le 28 décembre dernier, un grave accident survenait lors d'une destruction de munitions à Vogelsang. La victime, SVM GOOSSENS Stéphane, âgé de 23 ans, a été amputé des deux jambes. Cette malheureuse victime du déminage fait partie de la D.A.S. (Démineurs en activité de service), constituée en section locale de la fraternelle et dont le règlement d'ordre intérieur arrêté le premier Janvier 1969, a été approuvé par le Conseil d'Administration en conformité de l'article 5 des statuts.

Nos amis de l'active se proposent de lui venir en aide dans les frais d'aménagement d'une voiture. Pour ce faire, ils organisent une grande tombola. Le prix du billet a été fixé à 20 Fr; le carnet de cinq billets plus couverture (tirage spécial) est vendu au prix de 100 Frs. Ils espèrent que cette tombola rencontre un accueil chaleureux. Nous devons y participer en masse. J'invite donc les sections provinciales à diffuser largement la présente auprès de leurs membres et leurs sympathisants.

Les billets peuvent être obtenus en versant la contrevaletur des billets désirés au CCP N° 000 - 0497580 - 67 du Dienst voor Opruiming en Vernietiging van Ontploffingstuigen Bijz Dst, Kwartier Cdt E. de HEMPTINNE, 3030 LEUVEN; en mentionnant : "SOLIDARITE GOOSSENS". Date limite : 15 Avr 1983.

J'attends un geste généreux de votre part et vous en remercie anticipativement.

Le Président National

E. GEORGE

N.B. Ceux qui n'auraient pas été touchés par cet avis diffusé par leur section et qui n'auraient pu ainsi obtenir de billets de tombola, sont néanmoins invités à verser leur don au compte figurant ci-dessus. Je les remercie de leur participation éventuelle.

E. GEORGE

SOLIDARITE, AMITIE SANS FRONTIERES

A ce propos il ne m'appartient pas de refaire l'histoire de la Belgique, de sa naissance, de ses évolutions au cours des siècles. Ce serait trop long et peut-être fastidieux pour beaucoup. Quelques mots la résumeront.

D'origine celte et germanique, la nation belge fut alternativement occupée - que le lecteur me fasse grâce des dates - par les Romains, les Germains, les Français, les Autrichiens, les Espagnols, les Hollandais. C'est-à-dire que même tenant compte de la subsistance et du maintien des idiomes locaux, en l'occurrence et plus particulièrement le Wallon et le Flamand, aucun de ses habitants ne peut se taxer ou s'enorgueillir d'être de sang pur. Qu'il soit du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, chacun, s'il est sincère, doit reconnaître l'existence d'ascendants divers et n'être qu'un élément d'une lignée plus ou moins perturbée au cours des siècles, surtout depuis la conquête romaine de la Gaule dont la Belgique faisait partie.

Dès lors pourquoi vouloir piétiner la bannière de l'UNITE enfin conquise en 1830, unité confirmée pendant tant de décennies paisibles et plus précisément au cours des deux conflits mondiaux de 1914 et 1940 ainsi qu'au cours d'une mission dangereuse, non estimée à sa juste valeur, celle des démineurs, mission qui dure encore près de quarante ans après le dernier conflit.

Par quelle aberration certains éléments osent-ils prôner une confédération totale, politique, économique, industrielle, sociale et culturelle alors que notre devise nationale est "L'UNION FAIT LA FORCE". Croient-ils, par ce procédé, résoudre les problèmes de la crise nationale et mondiale !! Quelle utopie!! Quelle stupidité ! Veulent-ils en revenir au MOYEN - AGE alors que l'on tente de former, hélas sans grand succès jusqu'à présent, les Etats-Unis d'Europe.

Aucune Fraternelle ne peut rester indifférente aux trahisons qui sourdent au travers des événements se déroulant présentement en Belgique et qui sont l'oeuvre d'une faible minorité. La Fraternelle des Démineurs ne doit pas craindre de faire entendre sa voix à ce sujet. De toutes ses forces et usant de courage, elle doit montrer l'exemple et contribuer à désamorcer cette bombe d'un genre vieux comme le monde dont l'explosion, minutée à présent, ne serait profitable à personne. Puisse la voix des Démineurs, bien unis j'ose le croire, s'élevant contre un danger réel, faire boule de neige, se transformer en une avalanche anéantissant les épines de la division entre BELGES.

Plutôt que de raviver sans cesse des souvenirs et rappeler des choses propres à entretenir la haine ou à la faire naître dans le coeur des jeunes, que chaque démineur, flamand ou wallon, s'ingénie à favoriser l'entente, l'amitié et la solidarité par delà toutes les frontières, linguistiques d'abord. Que tous les Belges se montrent avant tout nationalistes. Agir en régionalistes, sous l'influence de quelques têtes brûlées, c'est tuer le Pays trop petit pour être divisé.

JEAN VAN DE RYDT

Président d'honneur

de la Fraternelle des Démineurs

Notre Assemblée générale de 1983.

Prenons note dès à présent que notre assemblée générale de cette année aura lieu une nouvelle fois dans les installations de nos unités de l'active à Heverlee le dimanche 1er Mai 1983; selon le scénario habituel (des détails plus précis vous seront directement communiqués par vos sections).

Une confidence : Le Colonel DUMONT a déjà donné ses instructions pour que le Self-Service reçoive une distinction supplémentaire par l'octroi d'une nouvelle "étoile".

Ce repas ne nous coûtera que 350 fr., boissons comprises. Nous signalons de plus une **excellente** initiative de nos amis de l'active en faveur des enfants de jeune âge qui accompagneraient leurs parents :

- pour les enfants de moins de 7 ans : gratuit
- pour ceux de moins de 14 ans : 175 fr.

E.G

Ordre du jour

1. Allocution du Président
2. Elections statutaires
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des commissaires vérificateurs
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Fixation de la cotisation 1984
7. Divers

ELECTIONS STATUTAIRES

Les administrateurs ci-après sont sortants et rééligibles : MM. Chouffart - Debras - Grandfils - Heuchon - Linden - Prignon - Rampelberg.

Commissaires : Goossens - Vervenne et Delhez (en remplacement de Mr R. Itters)
(décédé)

Conformément à l'article 23 des statuts, les candidatures doivent être adressées au Président National, par l'intervention de la Section provinciale, pour le 15 avril au plus tard.

Vous trouverez ci-après la situation de caisse au 31 décembre 1982 établie par le trésorier général et vérifiée par MM. Goossens et Vervenne, au cours de la séance du C.A. du 9 janvier 1983.

N.B. : Conformément à l'article 16 des statuts le bilan de l'exercice sera clôturé au 31 Mar 1983 (la situation de caisse au 31/12/82 sera donc quelque peu modifiée à la suite des opérations de caisses (recettes + dépenses) effectuées sur l'exercice 1982 de 1/1/83 au 31/3/83.

E.G

SITUATION DE CAISSE 1982

RECETTES

DEPENSES

1. <u>Intérêts des titres</u>	41.600	1. <u>Administration</u>	15.075
SNCI	34.800		
BANQUE	6.800		
2. <u>Cotisations 1982</u>	67.400	2. <u>Bulletin</u>	2.589
D.A.S.	19.950		
BRABANT	4.500		
WEST-VL	14.100		
OOST-VL	5.700		
LIEGE	12.200		
ANVERS	3.000		
HAINAUT	7.950		
3. <u>DIVERS</u>	975	3. <u>UFAC</u>	17.960
Dîners divers		Cotisations	
4. <u>Cotisations 1983</u>	11.750	4. <u>Déplacements</u>	44.698
BRABANT	5.000	CA	4.404
LIEGE	6.750	Ass. Gén.	13.582
		Stavelot	26.792
		5. <u>Décès</u>	11.180
		6. <u>Divers</u>	6.835
		Divers dîners	975
		Médailles, fleurs	5.860
		7. Solde créditeur	23.388
	121.725		121.725

*** voir NB à la page 4.

Nos monuments, nos artères

Dans notre dernier numéro (pag 10), nous vous disions qu'après consultation des anciens numéros du "Démineur", nous avons trouvé trace d'un monument élevé à SIBRET en mémoire du Sergent THOME, tué en service commandé le 12 avril 1945.

Nos amis de l'active en ont trouvé la stèle érigée dans un sous-bois; en ont pris la photo et situé son emplacement sur un extrait de carte militaire. Ces pièces complètent donc harmonieusement le recueil élaboré par nos amis du S.E.D.E.E.

E.G

LA VIE DANS LES SECTIONS

Enfin, un geste pour nos démineurs !

Sous ce titre, nous prenons connaissance d'un article paru dans un journal de la capitale.

De quoi s'agit-il? Monsieur VREVEN, Ministre de la Défense Nationale, aurait trouvé une solution pour accorder une "indemnité spéciale" aux ayants droit de certains militaires et agents civils de la Défense Nationale, en ce compris les ouvriers militaires, qui décèdent des suites d'un accident causé par le fonctionnement d'un objet explosif ou piégé qu'ils étaient chargés de rechercher, de neutraliser, de transporter ou de détruire.

Ce projet de loi, que le Roi aurait signé, prévoit que, indépendamment des avantages accordés par la législation normale, il est alloué une indemnité spéciale de 1.600.000 F aux ayants droits d'un démineur décédé des suites d'un accident de "travail" survenu en temps de paix.

En fait, cette proposition du Ministre Vreven intéresse essentiellement le personnel du Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (S.E.D.E.E.) de la Force terrestre, de la sous-section "plongeurs-démineurs" de la Force navale et le Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs de la Force aérienne (S.E.D.E.E. - FAé).

L'auteur termine son article ainsi qu'il suit : "Il s'agit là d'un geste qui sera apprécié par cette poignée de spécialistes confrontés avec un travail aussi important que dangereux."

Note de la rédaction

Espérons que malgré la basse conjoncture économique et les difficultés financières que traverse le pays, nos parlementaires voudront bien entériner l'heureuse initiative prise par notre ministre que nous remercions très sincèrement en l'assurant de notre haute considération.

E. G

Sainte Barbe en Brabant

Ce premier samedi de décembre, la section du Brabant s'est réunie en l'honneur de sa patronne.

C'était le dixième anniversaire des dîners de Ste Barbe, mais les réunions annuelles ont une tradition beaucoup plus ancienne. Avant Ste Barbe, nous fêtions le Nouvel-An par un goûter fraternel aux anciennes "Armes des Brasseurs" maintenant disparues, succombant sous les assauts du fast-food. Mais surtout, bien avant cela, il y avait à Tervuren la St Nicolas pour les enfants des démineurs; mais ... il n'y a plus d'enfants. A ce propos, c'est peut-être la première fois cette année que Saint Nicolas en personne a dû s'excuser pour nos agapes, bel exemple de fidélité, nous l'en félicitons.

Beaucoup de nouvelles figures cette année, ou plutôt d'anciennes figures qu'on n'avait plus vues depuis longtemps, et ce n'était pas les moins réjouies. Nos camarades de Liège et des Flandres avaient dû s'excuser, mais le Hainaut était fidèle au poste.

Les retrouvailles avaient pris du temps et il était un peu tard lorsque l'on se mit à table à la souriante invitation de notre gracieuse marraine pour faire un sort à un menu bien apprécié dans une atmosphère d'amicale détente.

La tombola a réuni tous les suffrages, notre ami Henri, de Tervuren, s'était institué crieur public pour annoncer les lots mais on ignorera toujours par quel fluide magique il a pu influencer la main innocente qui sortait les billets; toujours est-il qu'il se mit à truster les lots. Pour être honnête, il faut avouer qu'avant de truster les lots, il avait trusté les billets.

J'ignore à quelle heure les lampions se sont éteints, mais chacun s'est bien promis de remettre cela l'année prochaine. Un mot encore pour ceux qui n'étaient pas là : "Ca ferait bien plaisir de vous y voir."

J. HETET

Communications de la Section Flandre-Occidentale

1. Distinction honorifique

Notre ami et membre Raymond BORIES a été promu COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LEOPOLD II AVEC GLAIVES (MARS 1982).

Nos très sincères félicitations à notre ami et doyen d'âge Raymond.

2. Noce d'or

Notre ami et membre Albert RASSALLE et Madame ont fêté leurs Noces D'or au mois d'aôut 1982.

A tous deux nous présentons nos très vives félicitations.

3. Mariage

Nos félicitations les plus chaleureuses à Monsieur VANNESSCHE MICHEL à l'occasion du mariage de sa petite fille MARTINE avec Monsieur ERWIN POLLEFEYT.

Avis important (à l'attention des présidents provinciaux)

Pour la documentation des membres, nous avons l'intention de faire paraître dans un prochain bulletin "Le Démineur", la composition des comités de chaque Section provinciale, après celle du Conseil d'administration de la Fraternelle.

Ils sont donc invités à faire parvenir dans le plus bref délai la composition de leur comité avec noms, prénoms, adresses, n° de téléphone éventuel du président, du secrétaire et du trésorier.

Ils feront également connaître la dénomination exacte de leur compte (bancaire ou CCP) avec numéro du compte.

E.G

Communiqués divers

1. La rente du mobilisé à 60 ans. (Article paru dans "Le Volontaire de Guerre")

La loi du 3 juin 1982, parue au "Moniteur" du 17 juin, ramène l'âge minimum pour l'attribution de la rente du mobilisé à 60 ans, au lieu de 65 ans précédemment, avec effet au 1er janvier 1981.

La rente doit être demandée au moyen d'un formulaire spécial, qui est mis à la disposition des intéressés par l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10 à 1000 Bruxelles.

Le bénéfice de la rente prend cours :

- a) Lorsque la demande est introduite avant le 1er octobre 1982 /
- * Le 1er janvier 1981, pour l'ayant droit qui a atteint, avant cette date, l'âge de 60 ans;
 - * Le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il atteint l'âge de 60 ans, pour celui qui parvient à cet âge le 1er janvier 1981 ou ultérieurement.
- b) Lorsque la demande est introduite après le 1er octobre 1982, le premier jour du mois qui suit celui de son introduction, et au plus le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel l'ayant-droit atteint l'âge de 60 ans.

Ceci n'intéresse provisoirement que les personnes qui ne bénéficient d'aucune rente de guerre. Ces derniers viendront à leur tour plus tard. Les demandes qui ont été introduites avant la publication de la présente loi sont valables, à condition que les intéressés étaient en vie au moment où la loi prenait cours. Les intéressés qui ont atteint l'âge de 65 ans depuis le 1er janvier 1981, et qui ont bénéficié de la rente du mobilisé, doivent introduire une nouvelle demande sur laquelle ils apporteront la mention "Révision", ceci afin de ne pas perdre leur arriéré à partir du 1er janvier 1981.

o

Les articles 24 à 26 de la loi traitent du paiement des rentes d'un montant peu élevé. A partir du 1er janvier 1983, toutes les rentes de guerre dont le montant annuel, compte non tenu de la liaison à l'index, est inférieur à 1.100F, seront réglées en un seul paiement annuel. Ceci vaut aussi pour la rente afférente aux ordres nationaux (à titre militaire). La rente sera payée au 1er juillet. Elle est acquise par mois, mais le terme entier demeure acquis quand le paiement en a déjà été effectué. Si, en ce cas, succède une rente de veuve ou d'orphelin, celle-ci prend cours le premier jour de l'année civile qui suit celle du paiement en question.

o

D'autres dispositions de la même loi (des 3 et 4 juin 1982) se rapportent à une augmentation des pensions d'invalidité et divers avantages pour les invalides 1914-1918 et 1940-1945 et leurs veuves; à une augmentation de la rente du prisonnier politique 1914-1918; à diverses mesures concernant les pensions de retraite et de survie à charge du trésor public, ainsi qu'à des modifications du régime de pension des veuves de guerre. Tout ceci comporte 22 pages du "Moniteur", et il ne nous est pas possible de les reproduire in extenso, mais les intéressés peuvent toujours s'informer auprès des dirigeants de leur section ou fraternelle.

2. Droits acquis préservés ?

Le ministre de la Défense nationale, M. Vreven, a pris la parole au cours du congrès de la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre, le 24 octobre. Il a déclaré que le gouvernement n'a nullement l'intention de toucher au principe des droits acquis. Il tenait ainsi à apaiser les craintes qui avaient surgi dans les milieux d'Anciens Combattants, au sujet d'une possible remise en question de certains avantages, comme par exemple la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques pour les Prisonniers de Guerre, ou encore la réduction sur les tarifs des transport en commun.

Espérons que ces bonnes dispositions du ministre ne seront pas démenties par les faits.

("Le Volontaire de Guerre, N° 4, 1982)

3. Question parlementaire

Question n° 110 de Mr Suykerbuyk du 27 août 1982 (N.) : Prisonniers de guerre. Soins médicaux gratuits.

Selon l'article 33 de la loi du 8 août 1981, les personnes qui bénéficient du statut de prisonnier de guerre ont droit à la gratuité des soins médicaux.

Les arrêtés d'exécution de cette loi n'ont pas encore été pris. Il serait souhaitable que le pouvoir exécutif prenne position aussitôt que possible au sujet de la question de savoir s'il compte, oui ou non, donner suite à décision prise par le législateur.

En effet, les bénéficiaires éventuels sont en droit d'exiger que l'on décide dans les plus brefs délais si l'avantage prévu par le législateur sera effectivement accordé.

Réponse : J'ai l'honneur de communiquer à l'honorable membre que l'arrêté de l'exécution de l'article 33 de la loi du 8 août 1981 n'a pu être pris parce que jusqu'à présent, aucun crédit n'est prévu au budget 1982, pour exécuter cette nouvelle mesure.

On examine de quelle façon des économies pourraient être réalisées par l'Institut National des Invalides de Guerre pour permettre l'exécution de cette mesure cette année encore.

Note de la rédaction : C'est admirable de bon sens et de prévoyance. On vote une loi en 1981, mais à la fin de 1982, il n'y a toujours pas de crédit prévu pour l'appliquer. De qui se moque-t-on ?

("Le Volontaire de Guerre, N° 4, 1982)

En glanant, de ci de là

Les démineurs sont toujours sur la brèche.

1. Dépôt d'explosifs à COGNELEE

La B.S.R. de Namur a découvert un dépôt de 200.000 engins explosifs perdus dans un fort désaffecté de Cognelée, près de Daussoulx. C'est l'un des neuf ouvrages militaires souterrains qui entouraient la place forte de Namur au début du siècle. Au fond d'un ravin, on a mis à jour un orifice obturant une galerie comprenant plusieurs locaux dans lesquels s'entassaient des têtes d'obus de 75 mm, munitions accumulées par les Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale. L'école du génie de Jambes et le service de déminage d'Héverlé ont été chargés de désamorcer et d'évacuer des munitions.

("L'INVALIDE BELGE", Juin 1982)

2. Encore et toujours

Au cours de travaux de terrassement à Zillebeke, des ouvriers ont découvert un obus de cent kilos et des caisses de munitions. Les services de déminage sont intervenus.

("L'INVALIDE BELGE", Oct. 1982)

3. Séquelles des guerres

On se rappellera que le 30 avril dernier, la B.S.R. a découvert au cours d'une enquête un stock de deux cent mille têtes d'obus rangées dans les casemates du fort de Cognelée (Namur). La guerre de 1914 continue La Belgique n'a pas le monopole des vestiges de guerre. Voici que les services de déminage de l'armée néerlandaise ont dû se mettre en devoir de rendre inoffensives les bombes incendiaires contenues dans un bombardier Avro Lancaster de la RAF qui s'était abattu à KLAZIENAVEEN (Drente) au cours d'une mission sur l'Allemagne à la fin de l'année 1944; Des travaux de terrassement avaient mis l'appareil au jour.

("L'INVALIDE BELGE", Oct. 1982)

NECROLOGIE

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Mme Marie-José BERTHOO, épouse de notre membre René DUPUIS (Flandre Occidentale)
- Mr Clément MORRAYE, consul honoraire d'Italie (voir en annexe)
- Mr Robert PIEREUSE, trésorier de la Fraternelle des Démineurs.

Nous présentons à leurs familles nos très vives condoléances.

Annexe : Flandre Orientale - Nécrologie

La section de la Flandre Orientale a le profond regret de vous annoncer le décès inopiné dans sa 73e année de l'ingénieur Clément MORRAYE, parain du drapeau de notre section, consul honoraire de l'Italie et honoré de différentes décorations militaires et civiles.

C'était une personnalité pleine de fermeté, fière de sa ville natale à laquelle il a rendu des grands services. Gand s'en souviendra et sera toujours reconnaissante au Président-Fondateur de la Foire Internationale et Président des Intérêts Maritimes du port de Gand.

A Madame Clément Morraye et ses enfants, la section de la Flandre Orientale présente ses plus vives condoléances.

IN MEMORIAM

Après une longue et insidieuse maladie que suivaient avec anxiété ses proches et ses amis, le trésorier-général de la fraternelle Robert PIEREUSE à son tour nous a quittés.

Depuis deux ans, il était sous contrôle médical très suivi et après une récente admission en clinique pour y subir de nouveaux examens, il était rentré au domicile et nous faisait aussitôt part qu'il reprenait ses activités fraternelles.

Quelques jours après, une rechute sérieuse le frappa et la science ne permit pas de le sauver. Ses funérailles ont eu lieu le 7 mars. Une foule nombreuse y assista où l'on trouvait de très nombreux démineurs des sections d'anciens, mais aussi une délégation de nos amis de l'active conduite par le Chef de Corps le Lieutenant-Colonel DUMONT. Selon les volontés du défunt, il nous quitta en toute humilité : sans fleurs ni discours.

Notre Président d'Honneur Mr. Jean VAN DE RYDT, que son état de santé empêcha tout déplacement, nous adresse la courte oraison que nous publions ci-dessous à laquelle nous nous associons.

Que Madame Piéreuse et ses enfants trouvent une nouvelle fois le témoignage de notre vive sympathie et de notre profonde affliction.

E.G

"Ainsi un à un, toujours plus âgés, les anciens démineurs s'en vont, rejoignant l'éternité, ce domaine de l'espérance pour beaucoup d'humains.
"Cette fois, c'est le tour de notre camarade Robert PIEREUSE, le trésorier de
"de la Fraternelle des démineurs. Je l'ai connu il y a bien des années. C'était
"un garçon affable, aimable, bienveillant, toujours disposé à rendre service.
"Le sourire qu'il avait toujours aux lèvres pour vous accueillir était le signe
"apparent non seulement de sa bonté mais aussi du dévouement dont il savait
"faire preuve en maintes circonstances. Sa mémoire demeurera longtemps au
"sein du Conseil d'administration de la Fraternelle des démineurs mais aussi
"dans le coeur des membres de cette dernière qui l'ont touché de plus près.
" J'aurais voulu le connaître plus qu'en démineur et membre du C.A., mais en
"ami intime. Je suis sûr que j'aurais trouvé en lui une abondance d'autres
"qualités dont ont, certes, bénéficié tous les siens et son épouse en particulier.

"Puisse cette courte oraison funèbre être pour ceux-ci une consolation,
" un baume pour leur chagrin."

J.V.

LE GROUPE PLONGEURS-DEMINEURS DE LA FORCE NAVALE

La mission principale du Groupe Plongeurs-Démineurs de la Force Navale consiste à neutraliser ou à détruire les engins explosifs trouvés dans sa zone d'action. La zone d'opération de NAVCLEARMIN comprend le territoire de toutes les communes limitrophes à notre littoral, les eaux côtières ainsi que les voies fluviales donnant accès à nos ports de commerce.

La mission du démineur comprend trois phases :

- la reconnaissance de l'engin suspect
- l'identification et l'étude de son mécanisme de mise à feu
- enfin suivant les circonstances la neutralisation ou la destruction de l'engin.

Les démineurs de la Force Navale manipulent chaque année environ 60 tonnes d'explosifs répondant ainsi à plus de 500 demandes d'intervention. La plupart des appels émanent d'entreprises de construction qui, au cours de travaux de terrassement, mettent à jour des explosifs jusqu'alors enfouis sous terre. Il arrive également que des mines marines ou autres engins soient remontés en surface par des navires de pêche ou ceux effectuant des opérations de dragage le long de nos côtes.

LES TRAVAUX SOUS-MARINS

Les activités subaquatiques de NAVCLEARMIN sont très diverses. Dans le domaine de la recherche océanographique, le Groupe Plongeurs-Démineurs participe à divers programmes scientifiques en recueillant tantôt des échantillons de sédiments marins, tantôt en contrôlant le bon fonctionnement d'appareils de recherche hydrographique.

Dans le cadre d'accords entre les Ministères de la Défense Nationale et des Communications, nous exécutons des travaux d'entretien sur les navires et Jet-foils de la Régie Maritime de Transport. Il arrive aussi que nos plongeurs interviennent à la demande du Ministère de la Justice afin de rechercher des personnes ou objets présumés disparus sous eau.

Enfin de nombreuses travaux de routine, comme des inspections de coque ou l'enlèvement de câbles et filets de pêche pris dans les hélices des navires, sont exécutés régulièrement.



EXERCICE DE PLONGEE